



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2015-12-01

DÉLIBÉRATIONS

Le 14 décembre 2015, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 8 décembre 2015 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, M. Claude ANDREANI, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme Émilie ROSIER, Mme VALETTE Élisabeth, M. Lilian CHANEL.

Absents excusés : Mme AVERLY Karine a donné pouvoir à M. Éric BROSSE
Mme DELAHAYE Nadine a donné pouvoir à Mme Sylvie LANAUD

Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Objet : Budget communal 2015 – Décision modificative N° 2

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Budget communal 2015 doit faire l'objet d'un réajustement ;

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget communal 2015 à savoir :

	Dépenses		Recettes
<i>Fonctionnement</i>			
<i>Compte 657351</i>	- 7 200 €		
<i>Compte 64 11</i>	+ 2 100 €		
<i>Compte 64 13</i>	+ 4 700 €		
<i>Compte 64 58</i>	+ 400 €		
<i>Compte 61522</i>	- 1 920 €		
<i>Chapitre 023</i>	+ 1 920 €		
<i>Investissement</i>			
<i>Compte 20 31</i>	+ 1 920 €	<i>Chapitre 021</i>	+ 1 920 €

Objet : Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) ; intercommunalité future

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Loi NOTRe (été 2015) invite les communautés de communes à se regrouper, en tenant compte du bassin de vie de la population. Le Préfet du

Rhône suggère qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Haut Beaujolais intègre la Communauté de Commune Saône Beaujolais (CCSB).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DÉSAPPROUVE la proposition du Préfet du Rhône et refuse - à l'unanimité des membres présents moins 1 voix - que la Communauté de Communes du Haut Beaujolais intègre au 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Commune Saône Beaujolais (CCSB)

DÉSAPPROUVE la proposition de la CCSB en refusant - à l'unanimité des membres présents - que la Communauté de Communes du Haut Beaujolais, la Communauté de Communes Montmerle 3 rivières, la Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne et la commune de Saint-Georges de Reneins fusionnent au 1^{er} janvier 2017 avec la Communauté de Commune Saône Beaujolais (CCSB).

Au motif que la situation actuelle est déjà compliquée pour 29 communes, et qu'en augmentant encore le nombre de communes, les élus municipaux de Taponas sont persuadés que leur commune n'aura rien de plus à gagner ; qu'avec ce système, le nombre d'employés augmentera au lieu de faire des économies. Et chaque intercommunalité d'avant voudra conserver ses prérogatives dans l'intercommunalité d'après, d'où de nombreuses tensions à venir.

Objet : Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) ; syndicats d'eau potable

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Loi NOTRe (7 août 2015) invite les syndicats d'eau potable à se regrouper, pour mutualiser les moyens.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DÉSAPPROUVE la proposition du Préfet du Rhône et refuse - à l'unanimité des membres présents - le regroupement du SIEVA avec les 2 SIE du Haut Beaujolais, des Grosnes et du Sornin au 1^{er} janvier 2017.

SOUHAITE engager dès 2016 une étude préalable pour harmoniser les tarifs de l'eau en vue du regroupement des SIE sus désignés au 1^{er} janvier 2020.

Objet : Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) ; syndicats d'urbanisme

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Loi NOTRe (7 août 2015) invite les syndicats d'urbanisme à se regrouper, pour mutualiser les moyens.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DÉSAPPROUVE la proposition du Préfet et refuse - à l'unanimité des membres présents - la dissolution du Syndicat d'Urbanisme de la Région de Belleville (SURB) et son intégration dans la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) au 1^{er} janvier 2017.

Au motif que la compétence « PLU » n'est pas transférée à la CCSB par toutes les communes membres, et que l'aménagement de l'opération Villards-La Commanderie n'est pas achevé.

Objet : Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) ; syndicat d'eaux usées

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Loi NOTRe (7 août 2015) invite les syndicats d'eaux usées à se regrouper, pour mutualiser les moyens.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la proposition du Préfet et accepte - à l'unanimité des membres présents - la dissolution du Syndicat de traitement des Eaux Usées (STEU) et son intégration dans la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) au 1^{er} janvier 2020.

Objet : Centre de loisir Tapajou – nouvelle convention d'objectifs et de moyens

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le cofinancement du Centre de loisir Tapajou (géré par l'association TAP TIP TOP) est envisagé avec les communes de Belleville et Saint-Jean d'Ardières, en coordination avec le service « jeunesse » de la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

APPROUVE la nouvelle convention d'objectifs et de moyens, signée entre les communes de Belleville, Saint-Jean d'Ardières et Taponas, la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) et l'association TAP TIP TOP.

AUTORISE Madame LANAUD Sylvie, adjointe au Maire, à signer ladite convention

Objet : Restos du cœur de Belleville – subvention 2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les Restos du cœur sollicitent une aide financière pour le bon fonctionnement de leur local nouvellement situé à Belleville.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

DÉCIDE d'accorder une subvention aux Restos du cœur pour un montant de 100 €

INFORME que cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget communal 2015.

Questions diverses :

- 1) Un agent communal est titularisé au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2016.
- 2) Les vœux de la municipalité seront organisées à la salle communale le samedi 9 janvier 2016 à 11h45.
- 3) La subvention 2016 pour la SPA est refusée ; idem pour le parrainage d'un arbre par l'association ND des Sans Abri. L'adhésion en 2016 à l'organisme « Promofluvia » est rejetée.
- 4) CITEAU : le marché de délégataire (station d'épuration de Belleville) a été attribué à la SAUR pour 4 ans.
- 5) Salle communale : la porte côté nord sera fermée à clé les vendredi soirs jusqu'à la fin de la garderie, pour que les locataires du week-end n'y rentrent pas avant l'état des lieux initial.
- 6) Fête de Noël de l'école vendredi soir 11 décembre 2015 : un robinet de lavabo est resté ouvert jusqu'au samedi matin, la porte extérieure côté sud est demeurée non verrouillée.
- 7) Le gérant de la société CNSE (Zone d'activité de Villeneuve) déplore le montant élevé de la taxe d'aménagement suite à la construction de son usine. Pas d'exonération envisagée, mais un échéancier pour le paiement au Trésor Public ; doléance orientée vers la CCSB.
- 8) Le bulletin municipal 2016 aura le même format que celui de 2015 ; c'est l'identité visuelle pour ce mandat.

- 9) Cantine scolaire : un projet (parcelle à l'ouest de l'école) est étudié avec les esquisses d'un architecte.
- 10) GCBB : subvention 2016 proportionnelle aux 6 enfants inscrits résidant à Taponas.
- 11) Cimetière : les déchets végétaux doivent être déposés dans le bac, et non par-delà le mur d'enceinte.
- 12) École : une réunion avec l'IEN initialement prévue lundi 14 décembre, est reportée au 18 / 01 /2016.
- 13) Terrain communal Rue Notre Dame des Champs ; un terrain attenant pourrait être acquis.
- 14) Service départemental d'Incendie et de secours : 55 interventions en 2015 dont 10 pour l'autoroute (moyenne annuelle constante). La contribution obligatoire en 2016 sera de 15 345 €.
- 15) UCOL : prochaine fête organisée le 22 mai 2016 (uniquement sportive); 2017 à Corcelles et 2018 à Lancié. 500 € ont été versés à l'école de Taponas, pour financer la classe découverte à Collioure.
- 16) Un arbre a été planté dans la nouvelle cour de l'école maternelle.
- 17) Communication au sein du Conseil municipal : l'information doit circuler, les nombreuses décisions à prendre doivent être préalablement expliquées
- 18) La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le lundi 11 janvier 2016 à 20h.

Séance levée à 24h05.

Signatures

M. Daniel FAYARD

M. Claude F. ANDREANI

M. Didier DULAC

Mme Sylvie LANAUD

M. Éric BROSSE

Mme Émilie ROSIER

M. Sylviane GANDREY

Mme Marie-Claude AOUDIA

M. Lilian CHANEL

M. Gérard CIMETIÈRE

M. Frédérick BAGNARD

M. Thierry MOËNE

Mme Élisabeth VALETTE